



**Bureau sous-régional en Afrique du Nord
Comité intergouvernemental de hauts
fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique
du Nord**

Trente-neuvième réunion

**Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest
Comité intergouvernemental de hauts
fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique
de l'Ouest**

Vingt-septième réunion

Troisième réunion conjointe

Rabat (hybride), 19-21 novembre 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

**Examen de la mise en œuvre des programmes
et des initiatives spéciales de développement
régionaux et internationaux**

**Progrès vers la réalisation des objectifs de développement
durable en Afrique du Nord : dégager l'impact positif de
la migration sur le développement durable**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 novembre 2024).

** E/ECA/SRO-NA/ICSOE/39/1-E/ECA/SRO-WA/ICSOE/27/1.



Résumé

De nombreuses crises mondiales concomitantes se sont répercutées sur les progrès visant la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique du Nord. Dans l'ensemble, l'Afrique du Nord affiche les meilleurs résultats parmi les cinq sous-régions d'Afrique, quoiqu'avec de grandes différences entre les pays de cette sous-région. Il reste toutefois d'importantes difficultés à surmonter. Depuis l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), la sous-région est confrontée à davantage de difficultés pour financer le développement dans un contexte de limitation des marges d'action budgétaire et de restriction de l'accès aux ressources internationales.

L'analyse des tendances relatives aux objectifs montre que des progrès ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif 1, à savoir l'élimination de la pauvreté. En 2024, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont atteint la cible 1.1, qui est d'éradiquer l'extrême pauvreté pour tous, partout dans le monde, actuellement mesurée par les personnes vivant avec moins de 2,15 dollars par jour¹. Ces dix dernières années, la sous-région a accompli des progrès notables sur de nombreux indicateurs liés à la santé, avec une baisse constante des taux de mortalité maternelle, juvénile et infantile. Tous les pays d'Afrique du Nord obtiennent de bons résultats et progressent vers la réalisation des objectifs relatifs à l'environnement et aux partenariats. Toutefois, des défis majeurs restent à relever pour réaliser l'objectif 4, sur l'enseignement de qualité, l'objectif 5, sur l'égalité des sexes, et l'objectif 10, sur la réduction des inégalités. La situation est d'autant plus difficile que les pays ne sont pas sur la voie de réaliser les objectifs 2, 6 et 8, en raison des difficultés liées à l'insécurité alimentaire, aux pénuries d'eau et à l'incertitude économique.

Afin d'accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faudrait d'urgence mobiliser des financements supplémentaires innovants pour financer le développement. Les envois de fonds sont une autre source de financement dans les pays d'Afrique du Nord et sont devenus la principale source de revenus extérieurs, dépassant à la fois l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers. Les envois de fonds se sont élevés à près de 42 milliards de dollars en 2023, soit le niveau le plus élevé de toutes les sous-régions du continent, représentant une part substantielle du produit intérieur brut (PIB)².

Pour mieux tirer parti des contributions positives des migrations au développement durable, notamment en mettant l'accent sur les flux d'envois de fonds en tant qu'outil important de financement du développement, les pays d'Afrique du Nord doivent relever les difficultés que pose la mise en œuvre d'un ensemble coordonné de mesures qui comprendraient : a) l'élaboration d'un cadre réglementaire pour faire en sorte que l'environnement juridique soit propice aux envois de fonds et aux investissements formels par les diasporas et les encourage ; b) l'offre d'incitations nationales directes pour promouvoir les investissements des diasporas ; c) la production

¹ Sauf indication contraire, la source des données contenues dans le présent rapport est Jeffrey D. Sachs, Guillaume Lafortune et Grayson Fuller, *Sustainable Development Report 2024 : the SDGs and the UN Summit of the Future (Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l'avenir de l'ONU)* (Dublin, Dublin University Press, 2024). Dans certains cas, les chiffres qui figurent dans le présent rapport sont des calculs effectués par les auteurs à partir de données provenant de cette source.

² Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/BX.TR.F.PWKR.CD.DT?end=2022&locations=ZQ&start=1970&view=chart> (site consulté en juillet 2024) ; et Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, « Envois de fonds en Afrique du Nord : fiche d'information », janvier 2024.

ECA/SRO-NA/ICSOE/39/4-
ECA/SRO-WA/ICSOE/27/4

de données précises et régulières sur les migrations et les envois de fonds ; et
d) l'amélioration de la coordination entre les principales parties prenantes.

I. Performance de l’Afrique du Nord mesurée sur l’Indice des objectifs de développement durable

1. Parmi les sous-régions d’Afrique, l’Afrique du Nord a le score le plus élevé sur l’indice des objectifs de développement durable pour 2024, tandis que l’Afrique de l’Est a le score le plus bas (voir tableau 1). Le score moyen de l’Afrique du Nord (65,18 sur 100) cache de fortes différences entre les pays et les objectifs. Malgré les efforts déployés pour accélérer la réalisation des objectifs et les progrès constants vers la réalisation de certains d’entre eux, il reste encore beaucoup à faire pour achever leur pleine réalisation. Les contextes régionaux et internationaux difficiles et les crises en matière de sécurité alimentaire, d’énergie et d’eau figurent parmi les principaux obstacles qui entravent les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030.

2. Le *Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l’avenir des Nations Unies*³, indique que les pays d’Afrique du Nord ont obtenu, en moyenne, de bons résultats sur la voie de la réalisation de l’objectif 1 (pas de pauvreté), de l’objectif 7 (énergie propre et abordable), de l’objectif 9 (industrie, innovation et infrastructures), de l’objectif 12 (consommation et production responsables), de l’objectif 13 (action climatique) et de l’objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). Les objectifs qui présentent les plus grandes difficultés sont l’objectif 2 (faim « zéro »), l’objectif 5 (égalité des sexes), l’objectif 8 (travail décent et croissance économique), l’objectif 10 (réduction des inégalités) et l’objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces).

Tableau 1
Note globale moyenne de l’Indice des objectifs de développement durable, 2022-2024

	2024	2023	2022
Afrique du Nord	65,18	64,94	64,22
Afrique australe	59,31	58,31	57,70
Afrique centrale	57,55	56,99	51,78
Afrique de l’Ouest	54,53	53,22	55,13
Afrique de l’Est	53,19	52,61	52,70

Source : Jeffrey D. Sachs, Guillaume Lafortune et Grayson Fuller, *Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l’avenir de l’ONU* (Dublin, Dublin University Press, 2024).

³ Jeffrey D. Sachs, Guillaume Lafortune et Grayson Fuller (Dublin, Dublin University Press, 2024).

3. En termes de classement mondial⁴, la Tunisie (60) est le pays le mieux classé, avec le score le plus élevé (72,53) dans la sous-région et sur le continent africain. Le Maroc (69), l'Algérie (71) et l'Égypte (83) sont à des niveaux intermédiaires, tandis que la Mauritanie (132) et le Soudan (159) sont classés au plus bas (voir tableau 2).

4. Il reste d'importants défis à relever pour réaliser les objectifs relatifs à l'action climatique, à la biodiversité, à l'égalité des sexes, au travail décent et à la croissance inclusive, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition.

Tableau 2

Scores globaux et classements des pays d'Afrique du Nord selon l'indice des objectifs de développement durable, 2024

<i>Pays</i>	<i>Score</i>	<i>Rang</i>
Algérie	70,47	71
Égypte	69,15	83
Libye
Mauritanie	58,17	132
Maroc	70,85	69
Soudan	49,91	159
Tunisie	72,53	60

Source : Jeffrey D. Sachs, Guillaume Lafortune et Grayson Fuller, *Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l'avenir de l'ONU* (Dublin, Dublin University Press, 2024).

5. Dans le présent rapport, la première section décrit l'ensemble des résultats obtenus par la sous-région dans la réalisation des objectifs. La section II présente les progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif et fournit une analyse détaillée des tendances observées dans chaque pays pour les 17 objectifs. La section III est consacrée aux migrations et aux envois de fonds en tant que sources alternatives de financement du développement et à l'examen des défis et opportunités associés à tirer parti de la contribution des migrations pour le développement durable. La section IV contient les conclusions et recommandations.

II. Progrès accomplis vers la réalisation des objectifs

6. La présente section analyse les tendances des progrès vers la réalisation des objectifs. Elle repose sur les cinq piliers suivants : les personnes, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats. Cette approche fondée sur ces cinq piliers est également utile pour mettre en évidence les liens entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine (voir tableau 3) et pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des deux programmes.

⁴ Les pays sont classés sur 167, soit le nombre total de pays sélectionnés pour le *Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l'avenir des Nations Unies*.

Tableau 3

Les cinq piliers de la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, par objectif

	<i>Objectifs du Programme 2030</i>	<i>Objectifs de l'Agenda 2063</i>
Personnes	1. Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition 3. Bonne santé et bien-être 4. Enseignement de qualité 5. Égalité des sexes	1. Un niveau de vie élevé, une bonne qualité de vie et le bien-être pour tous 2. Des citoyens bien éduqués et une révolution des compétences soutenue par la science, la technologie et l'innovation 3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris 5. Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues 17. Égalité totale entre les sexes 18. Une jeunesse engagée et responsabilisée
Prospérité	7. Une énergie propre et à un coût abordable 8. Travail décent et croissance économique 9. Industrie, innovation et infrastructures 10. Réduction des inégalités 11. Villes et communautés durables	1. Un niveau de vie élevé, une bonne qualité de vie et le bien-être pour tous 4. Économies transformées 7. Des économies durables sur le plan environnemental et résilientes face aux changements climatiques 10. Infrastructures de classe mondiale
Planète	6. Eau propre et assainissement 12. Modes de consommation et de production responsables 13. Action climatique 14. Vie aquatique 15. Vie terrestre	6. Économie bleue ou océanique 7. Des économies durables sur le plan environnemental et résilientes face au changement climatique
Paix	16. Paix, justice et institutions fortes	11. Valeurs et pratiques démocratiques, principes universels des droits de l'homme, justice et état de droit 12. Des institutions compétentes et un leadership transformateur 13. Paix, sécurité et stabilité 14. Une Afrique stable et en paix 15. Une architecture africaine de paix et de sécurité entièrement fonctionnelle et opérationnelle 16. Prééminence de la renaissance culturelle africaine
Partenariats	17. Partenariats pour la réalisation des objectifs	19. L'Afrique est un partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique 20. L'Afrique prend l'entière responsabilité du financement de son développement

A. Personnes : objectifs 1 à 5

7. Le pilier consacré aux personnes met l'accent sur l'importance de mettre fin à la pauvreté et à la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, de

promouvoir l'éducation, d'assurer l'égalité des sexes et d'améliorer les soins de santé et le bien-être. Comme le montre le tableau 4, les pays d'Afrique du Nord se heurtent à plusieurs difficultés pour réaliser ces cinq objectifs.

Tableau 4

Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 1 à 5, 2024

	<i>Objectif 1</i>	<i>Objectif 2</i>	<i>Objectif 3</i>	<i>Objectif 4</i>	<i>Objectif 5</i>
Tunisie	A	D	C	B	D
Maroc	B	C	D	C	D
Algérie	A	C	D	D	D
Égypte	B	D	D	C	C
Mauritanie	C	D	D	D	D
Libye	E	D	D	E	D
Soudan	D	D	D	D	D

Source : Jeffrey D. Sachs, Guillaume Lafortune et Grayson Fuller, *Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l'avenir de l'ONU* (Dublin, Dublin University Press, 2024).

Note : A, objectif réalisé ; B, des défis subsistent ; C, des défis importants subsistent ; D, des défis majeurs subsistent ; E, données insuffisantes.

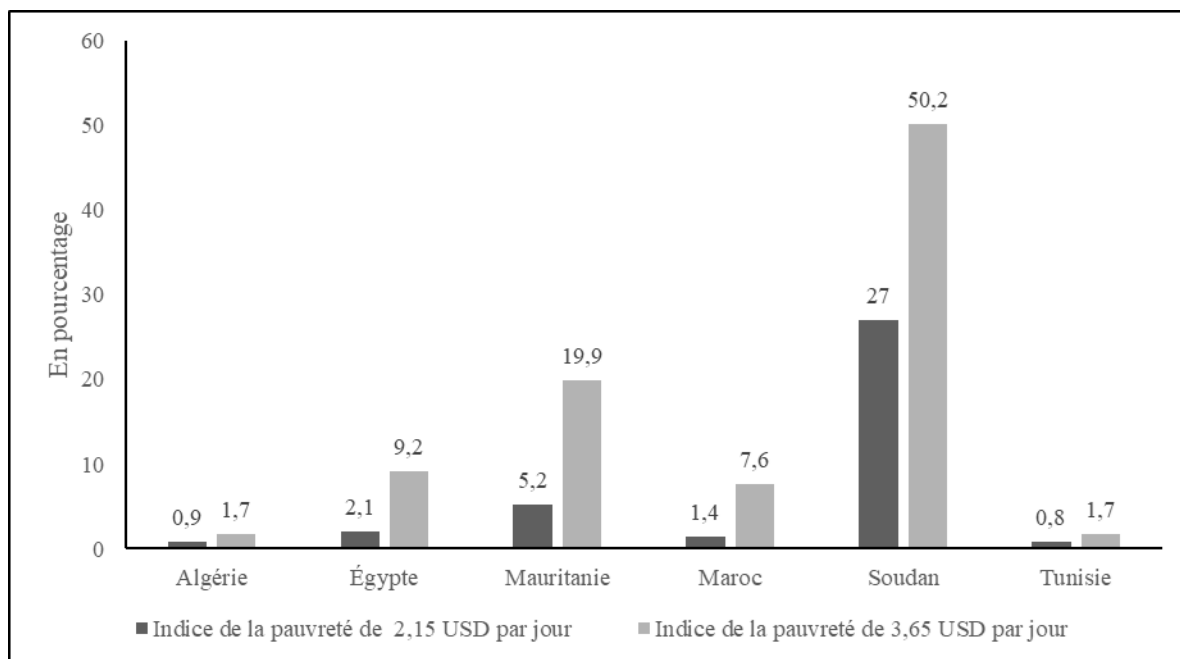
1. Pas de pauvreté

8. Des progrès ont été accomplis dans les pays d'Afrique du Nord, l'Algérie et la Tunisie, les pays les plus performants de la sous-région, ayant réussi à éliminer la pauvreté. L'Égypte et le Maroc progressent, mais continuent à rencontrer des difficultés. Mais la Mauritanie et le Soudan sont confrontés à d'importants défis pour éradiquer la pauvreté d'ici à 2030.

9. L'analyse par indicateur montre que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie avaient atteint la cible relative aux incidences de pauvreté de 2,15 dollars par jour en 2024, avec une incidence de la pauvreté de 0,90, 1,40 et 0,80, respectivement. Avec des chiffres de 2,1 % pour l'Égypte et 5,2 % pour la Mauritanie, il est clair que des progrès ont été accomplis mais que des défis subsistent. Des difficultés sont observées pour le Soudan, où l'incidence est de 27 %.

10. En ce qui concerne l'incidence de pauvreté de 3,65 dollars par jour, l'Algérie et la Tunisie ont réalisé l'objectif, avec une incidence de 1,7 %. D'autres pays de la sous-région continuent de se heurter à des défis (voir figure I).

Figure I
Incidence de pauvreté
 (parité de pouvoir d'achat 2017)



Source : Jeffrey D. Sachs, Guillaume Lafortune et Grayson Fuller, *Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l'avenir de l'ONU* (Dublin, Dublin University Press, 2024).

Note : Les données pour la Libye n'étaient pas disponibles.

2. Faim « zéro »

11. Ces dix dernières années, la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire sont devenues de plus en plus prévalentes dans les pays d'Afrique du Nord, ce qui reflète les graves défis qui restent à relever pour réaliser l'objectif 2 avant 2030. Le rythme des progrès dans la réduction de la faim et l'insécurité alimentaire a ralenti depuis le début de la pandémie de COVID-19.

12. La prévalence de la malnutrition a diminué dans tous les pays d'Afrique du Nord. L'Algérie a déjà atteint la cible 2.1, avec moins de 2,5 % de la population dont la consommation alimentaire habituelle est insuffisante pour fournir les niveaux d'énergie alimentaire nécessaires au maintien d'une vie normale, active et saine⁵. Avec 3 %, la Tunisie est en bonne voie d'atteindre cette cible. Le Maroc (6,3 %) et l'Égypte (7,2 %) progressent. À une faible distance de la cible, la Libye (8,4 %), la Mauritanie (8,7 %) et le Soudan (11,9 %) doivent redoubler d'efforts (voir tableau 5).

⁵ Définition de la malnutrition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Disponible à l'adresse : <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/e76d98d7-537d-4def-87ce-7a93e4516e1f/content>.

Tableau 5

Prévalence de la sous-alimentation

(en pourcentage)

	<i>Valeur</i>	<i>Situation actuelle</i>
Algérie	< 2,5	Cible atteinte
Égypte	7,2	Proche de la cible
Libye	8,4	Faible distance de la cible
Mauritanie	8,7	Faible distance de la cible
Maroc	6,3	Proche de la cible
Soudan	11,9	Faible distance de la cible
Tunisie	3	Proche de la cible

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Portail de données sur les indicateurs des ODD. Disponible à l'adresse : www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/ (site consulté le 20 juillet 2024).

13. Les résultats des pays d'Afrique du Nord en matière de sécurité alimentaire restent modestes. Les estimations de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et grave dans la sous-région sont passées de 26,4 % de la population en 2015 à 32,4 % en 2022⁶. Les montants de l'indice des prix à la consommation des aliments ont augmenté dans tous les pays d'Afrique du Nord et sont élevés par rapport à des pays similaires en dehors de l'Afrique du Nord. Cette volatilité a été causée par l'augmentation des prix des engrais, les coûts de l'énergie, ainsi que des conditions météorologiques difficiles⁷.

14. Les déficiences existantes du système agroalimentaire en Afrique du Nord sont encore aggravées du fait des changements climatiques et des pénuries d'eau, ce qui exige de transformer les systèmes agroalimentaires et d'adopter des politiques visant à atténuer les conséquences des changements climatiques.

3. Bonne santé et bien-être

15. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la sous-région au cours de la dernière décennie, comme l'indiquent les valeurs de nombreux indicateurs liés à la santé, avec des disparités entre les pays. Les taux de mortalité maternelle ont considérablement diminué en Égypte et en Tunisie, qui ont déjà atteint la cible de réduire le taux de mortalité maternelle à moins de 70 pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2030. La Mauritanie et le Soudan restent confrontés à des défis majeurs, avec des taux élevés de 463,8 et 270,4, respectivement. En outre, en ce qui concerne la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, la cible a été atteinte par l'Algérie, la Libye et la Tunisie, avec des taux de 98,8, 99,9 et 99,5, respectivement. La

⁶ Calculs de l'auteur basés sur le portail de données sur les indicateurs ODD de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Disponible à l'adresse : www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/indicators/2.1.1-prevalence-of-undernourishment/fr (site consulté en juillet 2024).

⁷ Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional en Afrique du Nord, « Sécurité alimentaire et agriculture durable : la voie vers la réalisation de l'Objectif de développement durable 2 en Afrique du Nord », document préparé pour la trente-huitième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts de l'Afrique du Nord, Accra, 1^{er}-3 novembre 2023 (ECA/SRO-NA/ICSOE/38/3).

Mauritanie, le Maroc et le Soudan restent confrontés à des défis importants, avec un taux moyen de 78 % (voir tableau 6).

Tableau 6

Objectif de développement durable 3 : performance par indicateur

	<i>Algérie</i>	<i>Égypte</i>	<i>Libye</i>	<i>Mauritanie</i>	<i>Maroc</i>	<i>Soudan</i>	<i>Tunisie</i>
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	77,7 ^b	16,8 ^a	72,1 ^b	463,8 ^d	71,9 ^b	270,4 ^d	36,6 ^a
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	15,2 ^c	9,5 ^a	5,5 ^a	22 ^d	10,6 ^a	25,7 ^d	8,1 ^a
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	21,8 ^a	18,1 ^a	10,3 ^a	39,2 ^c	17,3 ^a	51,6 ^d	11,5 ^a
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	51 ^c	9,8 ^a	59 ^c	78 ^d	93 ^d	54 ^c	37 ^b
Taux de mortalité dû aux accidents de la route (pour 100 000 habitants)	18,3 ^d	9,4 ^b	34 ^d	9,5 ^b	18,6 ^d	19,6 ^d	16,3 ^c
Espérance de vie à la naissance (en années)	76,4 ^b	70,2 ^c	71,9 ^c	64,4 ^d	74 ^c	65,3 ^d	73,8 ^c
Taux de natalité chez les adolescentes (pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	11 ^a	50 ^c	10,9 ^a	89,6 ^d	21,7 ^a	86,8 ^d	4 ^a
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en pourcentage)	98,8 ^a	97,1 ^b	99,9 ^a	70,4 ^d	86,6 ^d	77,7 ^d	99,5 ^a

Source : Jeffrey D. Sachs, Guillaume Lafortune et Grayson Fuller, *Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l'avenir de l'ONU* (Dublin, Dublin University Press, 2024).

Note : L'indicateur « espérance de vie à la naissance (en années) » provient du Département des affaires économiques et sociales. Disponible à l'adresse : <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/MostUsed/>.

^a Objectif réalisé.

^b Des défis subsistent.

^c D'importants défis subsistent.

^d Il reste des défis majeurs à relever.

16. Les taux de mortalité juvénile et infantile ont considérablement diminué dans la sous-région, même s'il existe des disparités entre les pays. En 2024, l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie avaient atteint la cible de réduire la mortalité néonatale à au moins 12 pour 1 000 naissances vivantes. La cible de réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans à au moins 25 pour 1 000 naissances vivantes a été atteinte par tous les pays d'Afrique du Nord, à l'exception de la Mauritanie et du Soudan.

17. Tous les pays d'Afrique du Nord doivent encore relever de grands défis pour assurer la couverture sanitaire universelle et l'accès à des services de santé essentiels de qualité.

4. Enseignement de qualité

18. La sous-région a connu des améliorations constantes dans la réalisation de l'objectif 4, avec des disparités entre les pays. Le taux net de scolarisation dans le primaire est supérieur à 98 % en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Les taux de scolarisation dans l'enseignement pré-primaire ont augmenté, de même que les taux d'inscription et d'achèvement des études secondaires. La Mauritanie et le Soudan rencontrent davantage de difficultés pour atteindre la cible 4.1, avec des taux nets de scolarisation dans le primaire inférieurs à 70 %.

19. En termes d'infrastructures scolaires adéquates et d'enseignants formés, l'Afrique du Nord a fait des progrès notables. En ce qui concerne les qualifications requises, plus de 95 % des enseignants du primaire et du secondaire en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie ont un taux supérieur à la moyenne mondiale⁸.

20. Malgré ces nettes améliorations, les pays d'Afrique du Nord continuent de faire peu de progrès vers la réalisation d'un enseignement de qualité (les enfants et les jeunes présentent un faible niveau de compétence en lecture et en mathématiques).

5. Égalité des sexes

21. Dans le domaine de l'égalité des sexes, les valeurs des indicateurs montrent que, malgré certains progrès, les pays d'Afrique du Nord continuent à se caractériser par un écart qui doit être comblé. Les pays ont fait des progrès mesurables dans l'amélioration de l'accès des femmes et des filles à l'éducation et aux services de santé. Des progrès en matière de participation des femmes à la vie politique ont également été observés au cours des dix dernières années, mais ils sont insuffisants pour atteindre la parité entre les sexes, avec moins de 30 % des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux de tous les pays d'Afrique du Nord en 2024 (voir figure II).

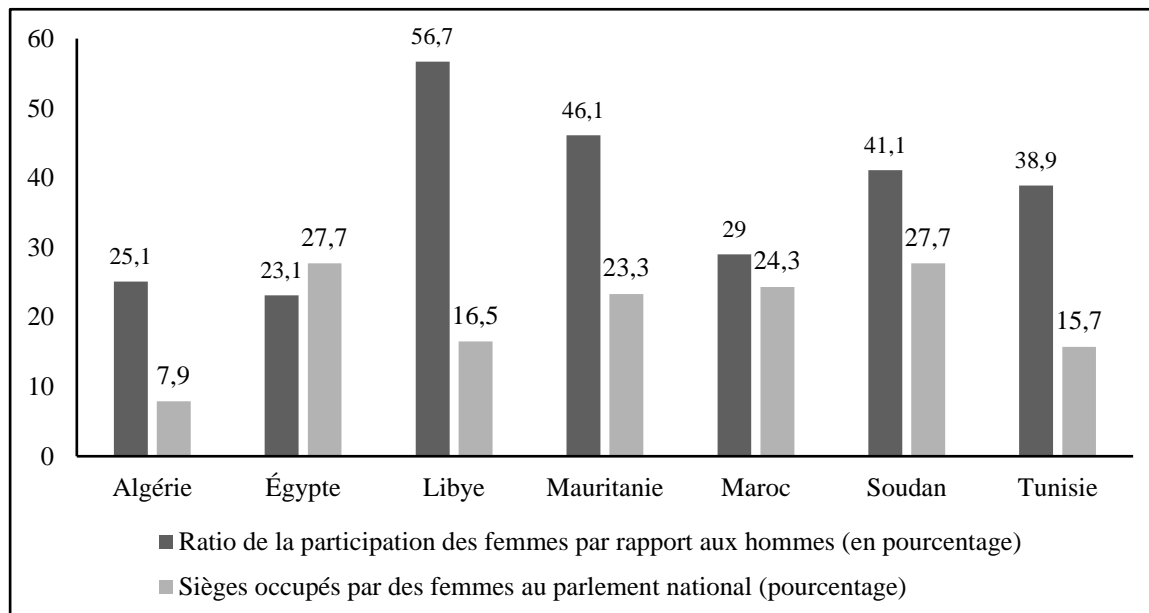
22. Par rapport à la moyenne mondiale, la participation des femmes à la vie économique sur le marché du travail des pays d'Afrique du Nord est faible, en particulier parmi les femmes ayant fait des études supérieures, en raison des normes sociales et culturelles. Le taux moyen de participation des femmes à la population active est inférieur à 40 %.

23. Malgré certaines mesures concrètes, la proportion de femmes aux postes de direction est également faible. Les obstacles à l'égalité des sexes, notamment les lois discriminatoires et les normes sociales et culturelles fondées sur le sexe, restent bien ancrés⁹. En outre, les femmes sont exposées à un risque plus élevé d'insécurité alimentaire et de malnutrition, en particulier dans les pays touchés par des conflits.

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'éducation 2030, *Rapport mondial sur les enseignants : remédier aux pénuries d'enseignants et transformer la profession* (Paris, UNESCO, 2024).

⁹ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et autres, « ODD 5 : Égalité des sexes – parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », note d'information préparée pour le Forum arabe pour le développement durable, Beyrouth, 15-17 mars 2022.

Figure II
Participation des femmes à la vie économique et politique en 2023
 (en pourcentage)



Source : Jeffrey D. Sachs, Guillaume Lafortune et Grayson Fuller, *Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l'avenir de l'ONU* (Dublin, Dublin University Press, 2024).

B. Planète : objectifs 6 et 12 à 15

1. Eau propre et assainissement

24. La sous-région de l'Afrique du Nord a enregistré une augmentation du pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base, mais seules l'Égypte, la Libye et la Tunisie ont atteint la cible de plus de 95 % de la population. Des efforts plus importants sont nécessaires pour atteindre cette cible, en particulier en Mauritanie et au Soudan.

25. En ce qui concerne l'efficacité de l'utilisation de l'eau, les pays d'Afrique du Nord affichent de faibles performances, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et des services, ce qui reflète la nécessité pour les pays de la sous-région de mieux gérer les ressources en eau et d'assurer le prélèvement et l'approvisionnement durables en eau douce.

26. En 2024, les niveaux de stress hydrique étaient critiques en Afrique du Nord : c'est la seule sous-région qui a enregistré un niveau critique de stress hydrique supérieur à 100 %¹⁰. En outre, la sous-région a enregistré une augmentation alarmante de 15 % des niveaux de stress hydrique entre 2015 et 2020.

¹⁰ Un niveau de stress hydrique supérieur à 100 % signifie que le prélèvement d'eau douce est supérieur aux disponibilités de ressources renouvelables en eau douce.

27. Les pays d’Afrique du Nord doivent prendre d’urgence des mesures pour lutter contre le stress hydrique, réduire les prélèvements d’eau douce à un niveau plus durable et améliorer l’efficacité de l’utilisation de l’eau.

2. Consommation et production responsables

28. Les pays d’Afrique du Nord, à l’exception de la Libye, obtiennent de bons résultats et avaient atteint en 2024 presque toutes les cibles de l’objectif 12. La tendance est positive pour plusieurs cibles pour tous les pays d’Afrique du Nord, à l’exception de la Libye. Des défis subsistent dans ce pays, notamment en ce qui concerne la réduction des déchets électroniques et de la pollution de l’air.

3. Action climatique

29. La sous-région obtient de bons résultats en matière d’action climatique et les pays sont en bonne voie pour réaliser l’objectif 13. Les émissions de CO₂ par habitant sont en baisse, à moins de 3 tonnes d’équivalent CO₂ par habitant et par an pour tous les pays d’Afrique du Nord (à peu près la moyenne mondiale), à l’exception de la Libye (9,3 tonnes d’équivalent CO₂ par habitant) et de l’Algérie (4 tonnes d’équivalent CO₂ par habitant). Les émissions de gaz à effet de serre de la sous-région ont également diminué, et tous les pays ont atteint la cible correspondante.

30. Compte tenu de l’impact significatif des changements climatiques sur les pays d’Afrique du Nord, il faut absolument intensifier les efforts visant à intégrer les mesures de lutte contre les changements climatiques dans les politiques et stratégies nationales, à utiliser les énergies renouvelables et à adopter des pratiques et des technologies résilientes face aux changements climatiques.

4. Vie aquatique

31. Les pays d’Afrique du Nord n’obtiennent pas de bons résultats dans la réalisation de l’objectif 14 et sont loin d’atteindre les cibles de cet objectif. Seule la cible relative aux menaces pour la biodiversité marine s’exprimant par les importations (par million d’habitants) a été atteinte par tous les pays de la sous-région.

32. La sous-région présente des niveaux élevés de pollution marine et un faible indice de propreté de l’eau, dépassant le taux requis de moins de 50 %, et doit prendre des mesures pour mieux protéger les zones marines et réduire la pollution.

5. Vie terrestre

33. Il y a eu des améliorations dans la sous-région, avec près de 70 % des zones forestières couvertes par des plans de gestion, et les cibles concernant la déforestation ont été atteintes. Mais il y a encore des efforts à faire pour protéger les sites terrestres importants pour la biodiversité. De nombreux pays de la sous-région sont parties à des traités internationaux relatifs à la protection des ressources génétiques¹¹.

¹¹ Union africaine et autres, *Rapport sur le développement durable en Afrique 2022 : Reconstruire en mieux après la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d’une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l’horizon 2030* (2022).

C. Prospérité : objectifs 7 à 11

1. Énergie propre et d'un coût abordable

34. Des améliorations significatives ont été constatées dans la sous-région en ce qui concerne l'accès de la population à l'électricité, aux combustibles et technologies de cuisson propres. Les taux sont proches de 100 % en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie. La population ayant accès à l'électricité a atteint 70,2 % en Libye, 47,7 % en Mauritanie et 61,8 % au Soudan. Les pays d'Afrique du Nord peinent toujours à accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie ; le taux moyen dans la sous-région est de 5 %, ce qui est bien inférieur à la moyenne mondiale (20 %) et à la moyenne du continent (8 %) ¹².

2. Travail décent et croissance économique

35. La sous-région est confrontée à des défis considérables pour réaliser l'objectif 8 et assurer une croissance économique inclusive et un travail décent. Les multiples crises, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire ont eu un impact négatif sur les économies des pays d'Afrique du Nord, d'où une situation plus difficile.

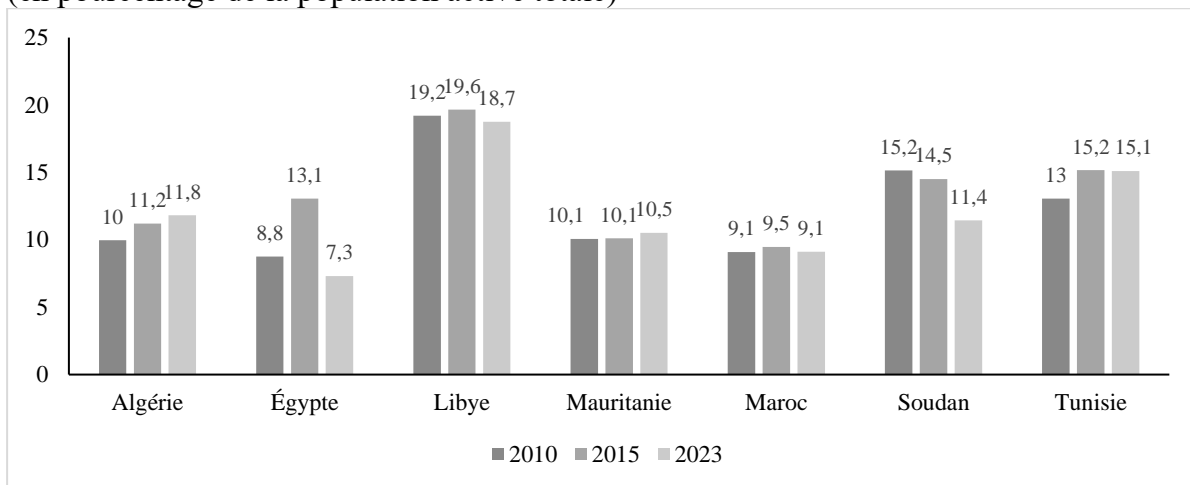
36. Une croissance économique durable par habitant, des niveaux de productivité économique plus élevés, le plein emploi productif et un travail décent pour tous sont des cibles qui seront difficiles à atteindre d'ici à 2030.

37. La plupart des pays d'Afrique du Nord se caractérisent par un taux de chômage élevé. Depuis 2010, ce taux est en hausse, avec une légère baisse dans certains pays en 2023. Il a atteint 7,3 % en Égypte, 9,1 % au Maroc, 11,4 % au Soudan et 11,8 % en Algérie. La Libye et la Tunisie ont enregistré les taux les plus élevés, avec respectivement 18,7 % et 15,1 % (voir figure III) ¹³.

¹² Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/EG.FEC.RNEW.ZS> (site consulté en juillet 2024).

¹³ Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.TOTL.ZS> (site consulté en juillet 2024).

Figure III
Chômage
(en pourcentage de la population active totale)



Source : Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.TOTL.ZS> (site consulté en juillet 2024).

38. Il y a de grandes disparités entre les taux de chômage des hommes et des femmes dans tous les pays d'Afrique du Nord. Le taux de chômage des femmes est presque le double (voire plus) de celui des hommes, allant de 10,7 % au Maroc à 24,7 % en Libye. Le taux de chômage chez les jeunes est également très élevé, l'un des plus élevés au monde, avec une moyenne de 28,7 %¹⁴.

39. Le taux de chômage parmi les personnes diplômées de l'enseignement supérieur est également élevé et celui des femmes est le double de celui des hommes. Le nombre de femmes âgées de 15 à 24 ans qui ne sont ni employées, ni scolarisées, ni en formation et au chômage, est également le double de celui des hommes. Le chômage est un défi majeur dans la sous-région.

¹⁴ Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS> (site consulté en juillet 2024).

Tableau 7

Taux de chômage des hommes, des femmes et des jeunes
(en pourcentage de la population active)

	<i>Algérie</i>	<i>Égypte</i>	<i>Libye</i>	<i>Mauritanie</i>	<i>Maroc</i>	<i>Soudan</i>	<i>Tunisie</i>
Chômage des femmes	20,74	17,94	24,70	15,25	10,73	18,73	20,54
Chômage des hommes	9,65	4,88	15,41	8,14	8,64	8,39	12,88
Chômage des jeunes (15-24 ans)	30,78	18,99	49,44	22,62	23,73	18,15	37,48

Source : Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse :

<https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.TOTL.FE.ZS>,

<https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.TOTL.MA.ZS> et

<https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS> (site consulté en juillet 2024).

3. Industrie, innovation et infrastructures

40. Les pays d'Afrique du Nord obtiennent de bons résultats en ce qui concerne la réalisation de l'objectif 9. Des progrès ont été réalisés en termes d'accès de la population rurale à des routes praticables en toutes saisons (90 % ou plus en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie) et plus de 70 % de la population des pays de la sous-région a accès à l'internet, à l'exception de la Mauritanie et du Soudan. Pour l'indicateur relatif aux articles publiés dans des revues universitaires (pour 1 000 habitants), l'objectif a été réalisé par la Tunisie, tandis que l'Égypte et le Maroc sont en passe de le réaliser¹⁵.

41. Il faudrait déployer plus d'efforts pour améliorer l'accès aux services financiers et accroître les dépenses publiques consacrées à la recherche-développement, qui représentent actuellement moins de 1 % du PIB dans les pays de la sous-région.

42. Malgré des améliorations, les secteurs manufacturiers des pays d'Afrique du Nord restent moins productifs que ceux des autres sous-régions, avec peu de créations d'emplois et des niveaux élevés de pollution. La sous-région doit améliorer ses cadres politiques et accroître les dépenses de recherche-développement, tout en stimulant la transformation structurelle pour accroître la valeur ajoutée dans les secteurs manufacturiers.

4. Réduction des inégalités

43. La réduction des inégalités au sein des pays reste un défi de taille. L'incertitude économique, les défis environnementaux, l'instabilité politique et les conflits dans la sous-région ont accru les inégalités multidimensionnelles et les

¹⁵ Indicateur issu de la base de données Scimago Journal and Country Rank. Disponible à l'adresse : www.scimagojr.com/countryrank.php?year=2020.

niveaux de privation. La sous-région a également du mal à améliorer la proportion de personnes vivant en dessous de 50 % du revenu médian.

44. Seule l'Algérie a atteint la cible liée à l'indice de Gini, avec un coefficient de 27,6. Les valeurs pour l'Égypte (31,9 %), la Mauritanie (32,6 %), la Tunisie (32,8 %), le Soudan (34,2 %) et le Maroc (39,5 %) sont bien supérieures à celles de l'Algérie.

5. Villes et communautés durables

45. Quatre pays de la sous-région sont en passe d'atteindre la cible relative aux nombres d'habitants vivant dans des taudis. La proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles s'élevait à 13,3 % en Algérie, 10,9 % au Maroc, 7,6 % en Tunisie et 0,9 % en Égypte, où le taux est le plus bas. Toutefois, ce chiffre reste élevé pour le Soudan et la Mauritanie, avec respectivement 73,7 % et 56 %.

46. Le nombre de personnes déplacées en raison de catastrophes ou de conflits a augmenté au cours des dix dernières années, accentuant la pression sur le processus d'urbanisation. En fait, avec cette urbanisation croissante, il faudrait agir d'urgence pour relever ce défi et améliorer la résilience. Enfin, la sous-région est en bonne voie pour l'élaboration de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe.

D. Paix : objectif 16

47. Les progrès accomplis dans la promotion de la paix et de la justice et dans la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives restent inégaux dans les pays d'Afrique du Nord. Comme indiqué dans *le Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l'avenir des Nations Unies*, les progrès ont stagné en Égypte, au Maroc, au Soudan et en Tunisie et ont reculé en Algérie et en Mauritanie.

48. En ce qui concerne la cible d'assurer à tous une identité légale, notamment avec l'enregistrement des naissances : une autorité civile enregistre la naissance de plus de 99 % des enfants de moins de cinq ans en Algérie, en Égypte et en Tunisie. Avec un taux de 96,9 %, le Maroc est en bonne voie d'atteindre cette cible. Des difficultés subsistent en Mauritanie (44,8 %) et au Soudan (67,3 %).

49. Les scores de l'indice de perception de la corruption restent élevés, ce qui signifie qu'il faut redoubler d'efforts pour réduire la corruption et les pots-de-vin sous toutes leurs formes. Compte tenu de la fragilité du contexte sous-régional, les pays d'Afrique du Nord doivent renforcer les institutions nationales compétentes pour prévenir la violence et lutter contre le terrorisme.

E. Partenariat : Objectif 17

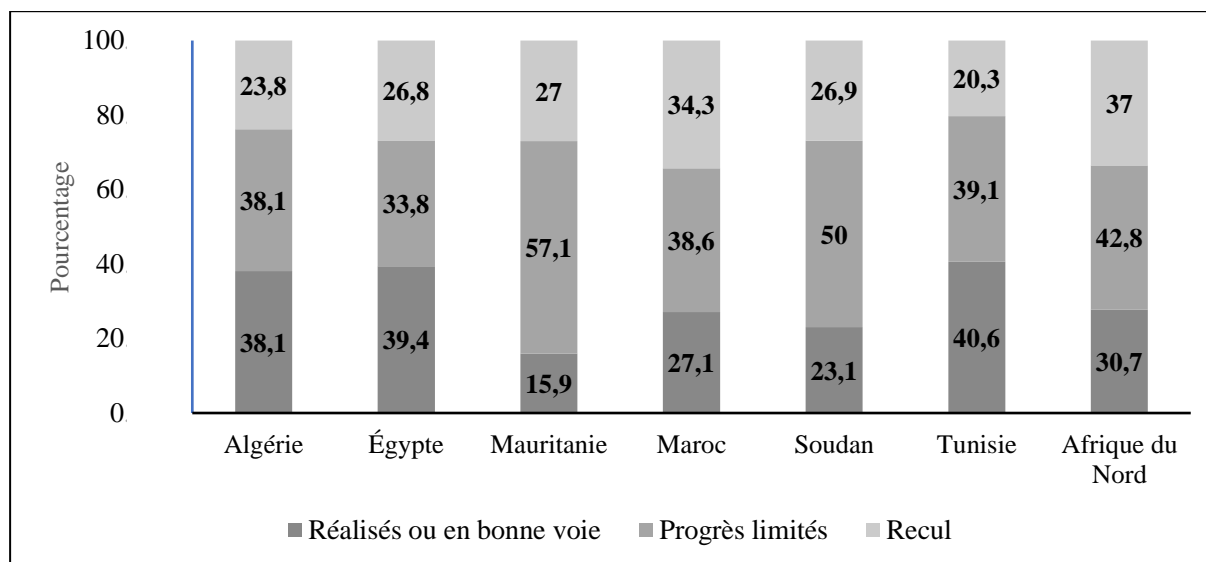
50. À l'heure actuelle, les pays d'Afrique du Nord obtiennent de bons résultats dans la réalisation de l'objectif 17. La Libye, la Mauritanie et le Soudan ont encore du mal à atteindre la cible de plus de 10 % de dépenses publiques consacrées à la

santé et à l'éducation (en pourcentage du PIB)¹⁶. Seule la Tunisie a atteint cette cible, tandis que l'Algérie, l'Égypte et le Maroc sont en passe de l'atteindre.

51. En conclusion, en 2024, seuls 30,7 % des cibles des objectifs de développement durable ont été atteintes ou sont en voie de l'être dans la sous-région. La Tunisie est le pays qui réussit le mieux, avec 40,6 % des cibles atteintes ou en voie de l'être, suivie par l'Égypte (39,4 %) et l'Algérie (38,1 %) (voir figure IV). Le Maroc (27,1 %), le Soudan (23,1 %) et la Mauritanie (15,9 %) ont plus de difficultés, ce qui confirme la conclusion présentée dans le *Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l'avenir des Nations Unies*, à savoir qu'il est peu probable que les objectifs soient réalisés dans les délais prévus initialement.

Figure IV

État d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable
(en pourcentage)



Source : Jeffrey D. Sachs, Guillaume Lafortune et Grayson Fuller, *Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l'avenir de l'ONU* (Dublin, Dublin University Press, 2024).

III. Migrations en Afrique du Nord

52. Les migrations font partie des programmes de développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que les migrations sont un puissant moteur de développement durable. Elles rapportent des avantages significatifs sous forme de développement des compétences, de renforcement de la population active, d'augmentation des investissements et d'amélioration de la situation des communautés dans les pays d'origine. Les migrations sont directement mentionnées dans plusieurs cibles des objectifs de développement durable, à savoir les cibles 4.b, 5.2, 8.7, 16.2, 8.8, 10.7, 10.c et 17.18.

¹⁶ Indicateur de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/SE.XPD.TOTL.GD.ZS>.

53. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est un cadre important, au cœur duquel figurent les migrants et leur contribution au développement.

54. Bien que la relation entre migrations et développement soit de plus en plus reconnue, elle reste sous-explorée en Afrique du Nord.

A. Tendances migratoires

55. Parmi les sous-régions d’Afrique, c’est l’Afrique du Nord qui compte le plus grand nombre d’émigrants, avec près de 25,6 millions en 2023, par rapport 1,7 million en 2010. En 2023, l’Égypte comptait le plus grand nombre de ressortissants travaillant à l’étranger, soit 14 millions de personnes¹⁷.

56. Les migrations en provenance des pays d’Afrique du Nord se dirigent généralement vers des pays en dehors de l’Afrique. Les migrants d’Algérie, du Maroc et de Tunisie se sont traditionnellement déplacés vers l’Europe en raison de facteurs géographiques, historiques et économiques. Les migrants d’Égypte et du Soudan se sont principalement installés dans les États du Golfe¹⁸.

57. Les pays d’Afrique du Nord ont connu d’importants flux migratoires au cours de la dernière décennie, ce qui s’est traduit par des contributions substantielles au développement des pays d’origine par le biais des envois de fonds. En 2023, on estimait à 2,1 millions le nombre d’Algériens, environ 5 millions de Marocains et plus de 1,3 million de Tunisiens résidant à l’étranger, la majorité d’entre eux vivant en Europe¹⁹. On estime à 1,2 million le nombre de Libyens vivant à l’étranger, principalement en Égypte, en Italie, en Tunisie et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord. On estime qu’environ 2 millions de Soudanais vivent à l’étranger²⁰. Les communautés les plus importantes se trouvent en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, en Égypte et au Royaume-Uni. Enfin, environ 130 000 Mauritanais résident à l’étranger, dont la majorité en Afrique.

58. En raison de sa position stratégique et de sa proximité avec l’Europe, l’Afrique du Nord est également considérée comme une zone de transit. Depuis 2010, lorsque le nombre de conflits dans la région a commencé à augmenter, les pays d’Afrique du Nord

¹⁷ *Egypt Today*, “14 million Egyptians residing globally, reveals Immigration Minister” (14 millions d’Égyptiens résident dans le monde, révèle le ministre de l’Immigration), 7 septembre 2023. Disponible à l’adresse : www.egypttoday.com/Article/1/126785/14-Million-Egyptians-residing-globally-reveals-Immigration-Minister.

¹⁸ Commission économique pour l’Afrique, Bureau sous-régional en Afrique du Nord, « Migration en Afrique du Nord : une préparation vers le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », document préparé pour la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d’experts, Tunis, 30 octobre-2 novembre 2018 (ECA/SRO-NA/ICE/33/INF/5).

¹⁹ Fonds international de développement agricole, base de données RemitSCOPE Africa. Disponible sur le site : <https://remitscope.org/africa/> ; Aerion24.news, « Le Maroc, un pays aux profondes mutations migratoires », 9 mai 2024 ; et Agence Ecofin, « Tunisie : les transferts de fonds des migrants ont augmenté de 4 % au 1^{er} trimestre 2024, à 579 million\$ », 4 avril 2024.

²⁰ Mixed Migration Centre, “4Mi infographic: movements, experiences and aspirations of refugees and migrants in eastern Sudan during the Sudan war” (Centre des migrations mixtes, « Infographie 4Mi : mouvements, expériences et aspirations des réfugiés et des migrants dans l’est du Soudan pendant la guerre du Soudan), août 2024. Disponible à l’adresse : <https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2024/08/342 MMC-UNHCR - Sudan-War-Infographic.pdf>.

sont devenus des lieux de destination, recevant un nombre important de migrants en provenance d'autres sous-régions.

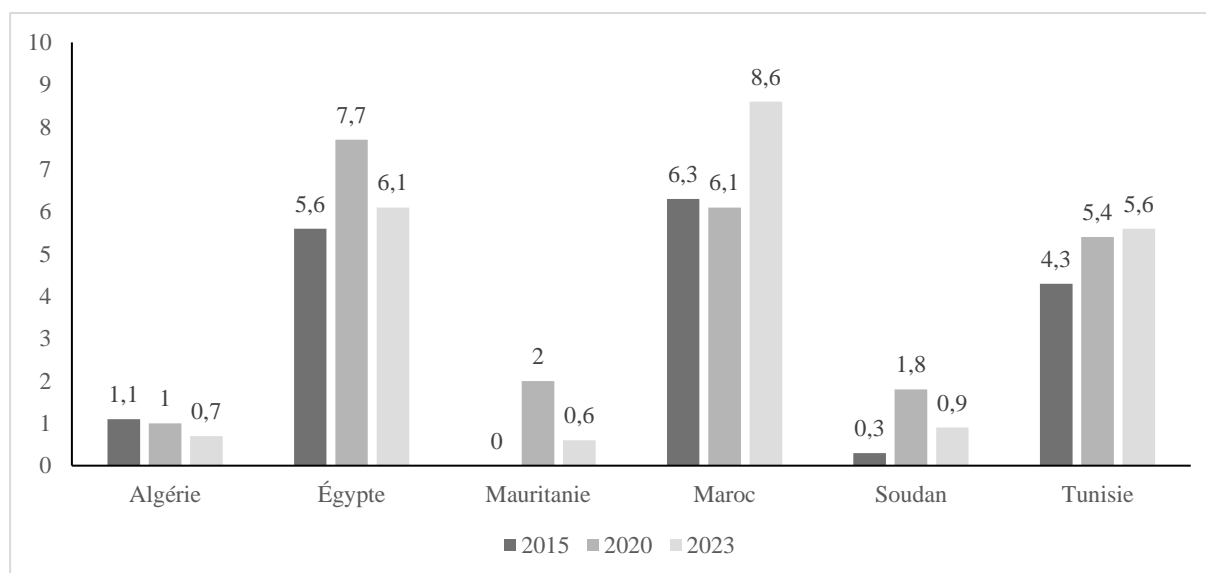
B. Flux d'envois de fonds

59. Les envois de fonds sont devenus la principale source de revenus extérieurs pour l'Afrique du Nord, dépassant à la fois l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers. Les envois de fonds représentent 70 % du total des sources de financement extérieur de la sous-région. Ces dix dernières années, les envois de fonds des migrants nord-africains ont augmenté de plus de 100 %²¹, pour atteindre près de 42 milliards de dollars en 2023. L'Égypte continue de recevoir la plus grande part des envois de fonds ; elle a été classée première en Afrique et cinquième au niveau mondial en 2023²². En termes d'envois de fonds en pourcentage du PIB, les trois premiers pays étaient le Maroc (8,6 %), l'Égypte (6,1 %) et la Tunisie (5,6 %) (voir figure V).

Figure V

Envois de fonds reçus

(en pourcentage du produit intérieur brut)



Source : Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS> (site consulté en juillet 2024).

60. Une analyse par pays montre que les envois de fonds vers l'Égypte ont atteint 19,5 milliards de dollars en 2023, 28,3 milliards de dollars en 2022 et un record de 31,5 milliards de dollars en 2021. Cette diminution est principalement attribuable à la différence entre les taux de change officiels et parallèles, qui a probablement entraîné un détournement des envois de fonds vers des canaux non officiels. En 2023, les envois de fonds vers le Maroc, deuxième bénéficiaire de la sous-région, se sont élevés à

²¹ Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, « Envois de fonds en Afrique du Nord : fiche d'information », janvier 2024.

²² Dilip Ratha et al., « Tirer parti des finances de la diaspora pour la mobilisation de capitaux privés », Migration and Development Brief, n° 39 (Washington, Banque mondiale, 2023).

11,75 milliards de dollars, tandis que ceux vers la Tunisie ont atteint 2,65 milliards de dollars et ceux vers l'Algérie se sont élevés à 1,86 milliard de dollars²³.

61. En 2023, le coût moyen des envois de fonds vers l'Afrique du Nord était de 5,6 %, proche de la moyenne mondiale de 6,35 %, mais loin des 3 % avant 2030 que fixe la cible 10.c²⁴. Ce coût élevé a accru le recours aux canaux informels.

62. Au cours de ces dix dernières années, les envois de fonds sont devenus un outil essentiel pour le développement des pays d'Afrique du Nord, avec des implications importantes pour la croissance économique grâce à l'augmentation de la consommation, des investissements et des dépenses sociales. Les envois de fonds sont une source stable de devises étrangères soutenant la stabilité macroéconomique. Ce fut le cas pendant la crise financière mondiale de 2008 à 2010 et pendant la pandémie de COVID-19, lorsque les envois de fonds sont restés relativement stables, tandis que l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers avaient soudainement cessé²⁵.

63. Le lien entre les envois de fonds et le développement dans les pays d'Afrique du Nord devrait être renforcé grâce à l'élaboration constante de politiques et d'outils appropriés.

C. Défis et opportunités de l'utilisation des migrations pour le développement en Afrique du Nord

64. Les pays d'Afrique du Nord ont commencé à élaborer des politiques, à établir des cadres et à prendre des mesures pour tirer parti des possibilités offertes par leurs diasporas en augmentant leurs envois de fonds. Les gouvernements des pays d'Afrique du Nord déploient des efforts considérables en formulant des politiques et outils en matière de migration afin de promouvoir le rôle des diasporas et d'exploiter les envois de fonds, les investissements et le transfert de compétences des migrants vivant à l'étranger pour stimuler le développement économique.

65. Cependant, de nombreux défis restent à relever pour faire des envois de fonds un outil de développement plus efficace et plus percutant. Il s'agit des défis suivants :

- a) Manque d'informations et de statistiques sur les migrations et les envois de fonds ;
- b) Absence de stratégies et de politiques claires intégrant les contributions des migrations et des envois de fonds au développement ;
- c) Obstacles réglementaires et absence de cadres de gouvernance adéquats ;

²³ Calculs de l'auteur basés sur la base de données des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD.DT> (site consulté en juillet 2024).

²⁴ Calculs de l'auteur basés sur la base de données des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/SI.RMT.COST.IB.ZS> (site consulté en juillet 2024).

²⁵ Kangni R. Kpodar et al., "Defying the odds : remittances during the COVID-19 pandemic", document de travail, n° 2021/186 (Washington, Fonds monétaire international, 2021).

- d) Faible développement des secteurs financiers et inclusion financière limitée ;
- e) Insuffisance des infrastructures technologiques et de l'innovation ;
- f) Recours aux canaux informels.

66. Les envois de fonds devraient augmenter dans les années à venir, ce qui créera d'importantes possibilités de financement du développement. Pour tirer parti de ces possibilités, il faudrait mettre en œuvre un ensemble coordonné de mesures, notamment celles décrites ci-dessous :

a) Étant donné que l'absence de réglementations appropriées peut entraver les investissements des diasporas, les pays d'Afrique du Nord doivent créer des environnements commerciaux favorables, au moyen de politiques et de réglementations appropriées, et mettre en œuvre des formes innovantes d'augmentation des envois de fonds et des investissements de leurs diasporas ;

b) Les envois de fonds sont nécessairement complexes, car ils impliquent au moins deux juridictions et de multiples parties prenantes dans chaque pays, notamment les banques centrales, les ministères des affaires étrangères, les régulateurs, le secteur privé, des institutions non gouvernementales et les diasporas, ce pourquoi l'harmonisation des efforts et la coordination entre les parties prenantes est une priorité ;

c) Les pays d'Afrique du Nord doivent élaborer des cadres réglementaires, qui pourraient inclure des incitations nationales directes, afin de s'assurer que l'environnement juridique est propice à encourager les envois de fonds formels et les investissements par les diasporas ;

d) Parce qu'il serait difficile de créer des politiques et des stratégies utiles faute de données précises sur les migrations et les envois de fonds, les pays d'Afrique du Nord doivent veiller à produire des données précises, régulières et désagrégées sur les migrations et les envois de fonds ;

e) Communiquer efficacement avec les diasporas et mettre en réseau les organisations sont d'autres moyens qui permettraient aux pays d'Afrique du Nord de promouvoir des investissements productifs des diasporas ;

f) Il faudrait favoriser de solides partenariats efficaces pour mieux gérer les migrations et le développement ;

g) Les pays d'Afrique du Nord devraient développer les technologies et les innovations, en particulier dans le domaine de l'argent mobile.

IV. Conclusion et recommandations

67. Malgré les efforts déployés pour accélérer la réalisation des objectifs et les progrès constants vers la réalisation de certains d'entre eux, il reste beaucoup à faire pour en assurer la pleine réalisation. La pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et les changements climatiques ont suscité des difficultés sans précédent pour les pays

d’Afrique du Nord et entravé leurs progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030.

68. Les objectifs 2, 5, 8, 10 et 16 s’avèrent être les plus difficiles à réaliser. Pour remédier à cette situation, les gouvernements d’Afrique du Nord doivent agir de toute urgence, en adoptant des réformes et en prenant des mesures concrètes pour mobiliser des fonds supplémentaires et innovants afin de financer le développement.

69. La réalisation des objectifs et de l’Agenda 2063 nécessite des solutions durables et résilientes dans les pays d’Afrique du Nord, y compris des approches innovantes en matière d’adaptation et de croissance. Il s’agit, entre autres :

a) De renforcer la mobilisation de ressources intérieures, d’attirer des investissements privés, d’améliorer la soutenabilité de la dette et de mobiliser des financements innovants ;

b) De multiplier les envois de fonds et de créer un environnement propice aux investissements des diasporas, en partenariat avec le secteur privé ;

c) D’améliorer les politiques agricoles, de promouvoir des pratiques innovantes et durables et d’encourager l’agro-industrie ;

d) De relever les défis climatiques au moyen de mesures d’adaptation innovantes, y compris des stratégies de gestion de l’eau et des pratiques d’utilisation durable des terres ;

e) D’élaborer des politiques cohérentes et intégrées en matière d’eau, d’énergie, d’alimentation et d’environnement ;

f) De renforcer les cadres juridiques, de promouvoir la bonne gouvernance et d’améliorer les capacités institutionnelles ;

g) De renforcer la coopération Sud-Sud et de mettre effectivement en œuvre l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

70. Les envois de fonds, source majeure de financement du développement, ont tellement augmenté qu’ils sont devenus la principale source de revenus extérieurs de l’Afrique du Nord et donc un outil essentiel de financement du développement, avec des implications importantes pour la croissance économique. Toutefois, comme les politiques relatives aux diasporas sont peu nombreuses, les gouvernements doivent prendre davantage de mesures. Plusieurs recommandations s’imposent donc, les pays d’Afrique du Nord étant particulièrement exhortés à :

a) Élaborer un cadre réglementaire pour garantir que l’environnement juridique soit propice aux envois de fonds et aux investissements formels des diasporas ;

b) Élaborer des stratégies et politiques adéquates. Les pays d’Afrique du Nord doivent veiller à produire des informations et des données précises sur les migrations et les envois de fonds ;

c) Assurer la coordination entre les parties prenantes et établir des partenariats efficaces pour une meilleure gestion des migrations ;

d) Développer une coopération stratégique et des partenariats entre les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile afin de promouvoir l'engagement des diasporas et de les encourager à transférer des ressources pour investir dans le développement et y contribuer.
